

Permis Fluvial ou Eaux Intérieures

↑ Les Panneaux de Signalisation

Les Panneaux d'Interdiction



Interdiction de passer



Interdiction de passer



Interdiction de passer



Interdiction de passer sauf pour les menus embarcations non motorisées



Interdiction de croiser et de dépasser



Interdiction de tout dépassement



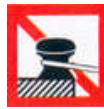
Interdiction de dépasser pour les convois



Interdiction de passer en dehors de l'espace indiqué



Interdiction d'ancre



Interdiction de s'amarrer



Interdiction de créer des remous



Interdiction de stationner



Interdiction de virer



Interdiction de naviger pour les bâtiments à moteur



Interdiction générale de naviger pour les bâtiments de plaisance



Interdiction de pratiquer le ski-nautique



Interdiction de naviger pour les bâtiments à voile



Interdiction de naviger pour les bâtiments à rames



Interdiction de naviger pour les planches à voile

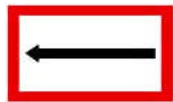


Baignade Interdite



Interdit aux motos aquatiques

Les Panneaux d'Obligation



Obligation de prendre la direction indiquée par la flèche



Obligation de se diriger vers le côté du chenal se trouvant à bâbord



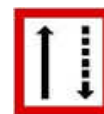
Obligation de se diriger vers le côté du chenal se trouvant à tribord



Obligation de croiser le chenal par bâbord



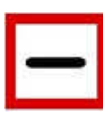
Obligation de croiser le chenal par tribord



Obligation de tenir le côté du chenal à babord



Obligation de tenir le côté du chenal à tribord



Obligation de s'arrêter sous certaines conditions



Obligation d'observer une vigilance accrue



Obligation de ne pas dépasser la vitesse indiquée en km/h



Sommaire Fluvial

Cours

Les Panneaux

Les Balises

Les Signaux Sonores

Feux et Drapeaux

Vocabulaire

Règles de Navigation

Tests / QCM

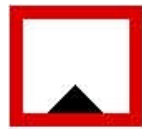
Mes Stats

Liens

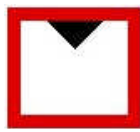
Témoignages

iPhone - iPod

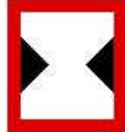
Les Panneaux de Restriction



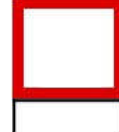
La profondeur d'eau est limitée



La hauteur libre est limitée



La largeur du chenal est limitée



Des restrictions sont imposées à la navigation



Le chenal est éloigné de la rive à droite de 25m.

Les Panneaux d'Indication



Autorisation de naviger pour tous les bâtiments de plaisance



Autorisation de stationner



Autorisation de s'amarrer



Autorisation d'ancrer



Indication d'une aire de virage



Les voies sont considérées comme principales par rapport aux voies rencontrées



Les voies sont considérées comme affluentes de la voie rencontrée.



Indication de prise d'eau



Indication de cabine téléphonique



Baignade autorisée



Parcours de ski nautique



Croisement d'un câble électrique



Autorisation de naviger pour les bâtiments à moteur



Autorisation de naviger à la voile



Autorisation de naviger pour les motos nautiques



Autorisation de naviger pour les planches à voile



Autorisation de naviger pour les bâtiments à rame



Autorisation de passer



Fin d'une obligation



Fin d'une interdiction de dépasser



Bac ne navigant pas librement

Les Panneaux de Recommandation



Recommandation de se tenir entre les côtés verts



Passage recommandé dans les 2 sens



Passage recommandé dans 1 sens



Recommandation de se diriger du feu fixe vers le feu rythmé



Recommandation de se diriger dans le sens de la flèche



Balise de Rive Droite (rive droite dans le sens du courant)



Balise de Rive Gauche (rive gauche dans le sens du courant)
Parfois les balises sont noires.



Tête d'Epi Rive Droite



Tête d'Epi Rive Gauche



Banc Médian

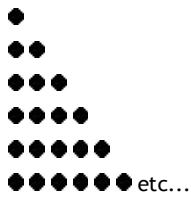


Bifurcation



Danger Isolé

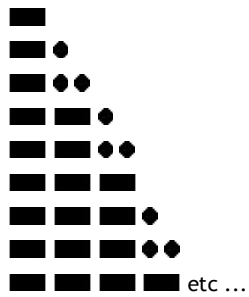
↑ Les Signaux Sonores



Je viens sur Tribord
Je viens sur Bâbord
Je bats en Arrière
Je suis non maître de ma Manoeuvre
Il n'est pas possible de me Dépasser
Danger imminent d'abordage



Je vire (+ ● = à Tribord ou + ●● = à Bâbord)
Je dépasse (+ ● = à Tribord ou + ●● = à Bâbord)
Je traverse lors de la croisée d'un autre canal



Attention
Je vais virer sur Tribord
Je vais virer sur Bâbord
Je veux dépasser sur Tribord
Je veux dépasser sur Bâbord
Je vais traverser
Entrée et Sortie de port sur Tribord
Entrée et Sortie de port sur Bâbord
Signal de Détresse

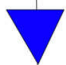






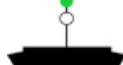







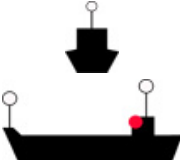
ou volées de cloches

Par temps bouché (brouillard, ...) :

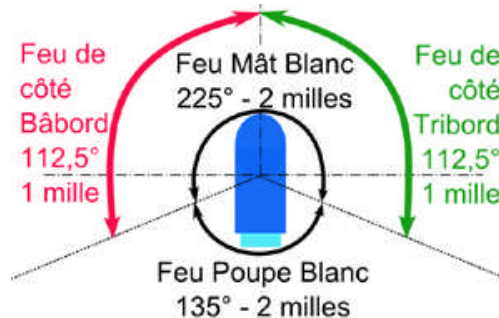


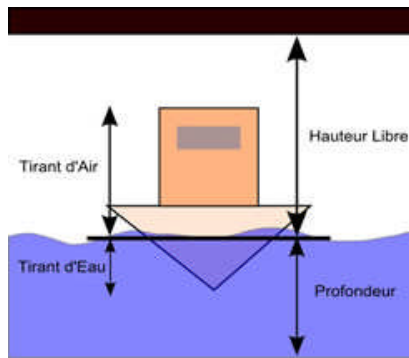
Bateau isolé faisant route
Convoi ou formation à couple faisant route
Avalant naviguant au radar (son tritonal)

↑ Les Feux et les Drapeaux

		Transport de Matières Inflammables Stationner à 10 m au moins.
		Transport d'Ammoniac Stationner à 50 m au moins. Se tenir à 50 m minimum en navigation sauf pendant les croisements et dépassements. Les feux rouges de nuit sont alternatifs.
		Transport de Matières Explosives Stationner à 100 m au moins. Se tenir à 50 m minimum en navigation sauf pendant les croisements et dépassements.
		Bac.
	 Proue - Poupe	Convoi Remorqué.
		Bâtiment à protéger des remous.
		Flamme Rouge : Prioritaire aux Ecluses.
		Croisement Tribord sur Tribord.
		Plongeurs à proximité (se tenir à 50m minimum).
		Navire en stationnement. Navire de plus de 110m. Deuxième feux de mât de 225° . Le feux en proue doit être plus bas que celui en poupe.

Secteurs des feux de bateau :





SASSEMENT	Eclusage d'un bateau.
ETIAGE	Niveau d'eau le plus bas du cours d'eau..
BIEF	Partie du canal entre 2 écluses.
CHOMAGE	Période d'entretien ou de réparation des ouvrages..
ERRE	L'erre d'un bateau est sa lancée (inertie conservée).
TREMATER	Dépasser un autre bateau.
BAJOYER	Paroi latérale d'une écluse.
MOUILLAGE	Profondeur d'eau du chenal en un lieu.

↑ Les Règles de Navigation ou Règles de Barre

Sur les fleuves et canaux, les menues embarcations doivent une priorité absolue à tous les autres bateaux. Sur les lacs, les règles de barre et de route sont celles en vigueur sur mer.

Une menues embarcations est un navire de moins de 20 tonnes.

Règles entre les menues embarcations :

Un bateau à moteur doit s'écarter de la route de toutes les autres menues embarcations.
Les menues embarcations sans moteur doivent s'écarter de la route des voiliers.

Règle dite : "Tribord amure, roi des mers".

Un navire doit laisser le passage à tous les navires se trouvant à tribord.

Si deux voiliers reçoivent le vent de tribord, c'est celui qui est au vent qui doit manoeuvrer.

Ordre de priorité des bateaux :

1. Bateaux des Autorités
2. Bateaux de Commerce et/ou Transport de Passagers
3. Navires navigants à la Voile
4. Menues Embarcations à Rames
5. Menues Embarcations à Moteur

Priorité aux avalants par rapport aux montants. En effet, il est très difficile pour un avalant de maintenir sa position sur un fleuve du fait du courant, il serait obligé de battre en arrière. Alors que pour un montant, le maintien de sa position est facile, il suffit de mettre le régime moteur qui compense le courant.